

mes. Le sénateur avait des relations personnelles choisies et sûres qui, avec l'affabilité de son esprit et son sens très élevé de ses devoirs publics, commandaient l'estime de ses compatriotes; et je sais que partout, au Canada, et que de tous côtés, plusieurs déploieront qu'il nous ait quittés.

J'en viens à la province d'Ontario. Durant seize années, John-Henry Fisher a siégé comme l'un des vingt-quatre membres représentant cette province principale dans cette Chambre. Le sénateur Fisher était un vivant exemple de ce qu'un homme peut accomplir par le charme de sa personnalité. Il n'avait rien d'agressif et ne mettait aucune ambition dans l'accomplissement de ses devoirs publics. Je n'entends pas dire qu'il ne fut pas mieux doué que d'autres pour tenir un pareil rôle, mais c'est par l'affabilité et l'attraction de son esprit qu'il paraissait accomplir ses plus belles réussites. Pour ses débuts, il y a quelque trente ans, il devint conseiller de sa ville natale, puis "reeve", puis maire; ensuite il devint préfet de son comté, membre de la Législature provinciale, député à la Chambre des communes, et enfin il fut appelé en cette Chambre. Je crois exact de dire que, durant cette longue période, il n'a éprouvé aucune défaite; et ceux d'entre nous qui l'ont connu peuvent comprendre quels résultats peuvent produire dans une démocratie les plus utiles attributs du succès—la finesse de l'esprit et le charme de la personnalité.

Le sénateur Poirier a passé presque quarante-neuf ans en cette Chambre. A trente ans, il était directeur du bureau de poste à la Chambre des communes. Il fut appelé à notre Chambre par le gouvernement de Sir John Macdonald en 1885. Personne avant lui n'a consacré autant de temps aux travaux de notre assemblée. Il n'était pas seulement réputé pour la durée de ses services publics, mais il l'était davantage pour ses succès dans un autre champ d'action où les Canadiens réussissent trop rarement, les sciences et la littérature. Pascal Poirier était un grand Acadien. Il était l'historien, le défenseur et l'interprète de sa race. Toute son existence était vouée aux siens, au peuple qui a jeté les fondations de la civilisation dans nos Provinces Maritimes. Les livres qu'il a écrits n'éclaireront pas seulement la présente génération, mais ils seront aussi utiles à la postérité pour ce qui se rapporte à ce peuple. J'ai souvent pensé que la tournure d'esprit du sénateur Poirier était particulièrement scientifique. Nous savons tous de quelle maîtrise étaient marqués les discours qu'il prononçait ici, dans l'une ou l'autre langue; mais à le mieux connaître, nous nous apercevions qu'il portait un intérêt parti-

Le très hon. M. MEIGHEN.

culier à la minéralogie, à la géologie et à d'autres sciences connexes, et qu'il a rêvé jusqu'à son dernier jour à ce que les recherches ressortissant à ces grandes sciences allaient rapporter à son pays natal. A sa veuve qui pleure sa mort et à son beau-frère—l'un de nos hommes publics les mieux connus et l'un des membres de cette Chambre—nous présentons tous les compliments de notre sympathie sincère et durable.

Il serait extrêmement difficile de restreindre aux limites d'un bref discours le long énoncé des travaux qui figurent au crédit de feu notre collègue le sénateur Béique. Il fit partie du barreau de Québec durant plus de soixante-cinq ans; il fit partie de cette Chambre durant trente ans; et, tout ce temps, ou presque, il appartient aux conseils d'administration de très importantes industries de notre Dominion, se voua aux œuvres éducatives et occupa le premier rang dans au moins une demi-douzaine d'autres champs d'action—président d'une université, président d'une banque, membre de l'exécutif du Pacifique-Canadien; et, malgré ces occupations, l'un des plus vigoureux avocats que le barreau de la province de Québec ait jamais connus. Et nous admettrons tous qu'il fut aussi l'un des membres les plus avertis et les plus pratiquement utiles de l'une ou l'autre Chambre du Parlement.

L'honorable M. CASGRAIN: Très bien!

Le très honorable M. MEIGHEN: Je crois que quelques-uns de ceux qui l'ont connu préféreraient employer le superlatif à son endroit; mais ma courte expérience en cette Chambre me justifie d'user de termes plus modérés. Quiconque a travaillé ou a seulement causé avec le sénateur Béique n'a pu faire autrement que constater qu'il possédait une vaste intelligence, une érudition très étendue et une vive faculté d'analyse, que dominaient un esprit d'équité et une détermination à rendre service qui constituent la base même de tout service appréciable rendu à la chose publique. Il s'en est allé, sa robustesse lui ayant permis de dépasser de beaucoup soixante-dix ans, avec les acclamations unanimes de tous ceux qui aiment le véritable esprit civique, et suivi des bénédictions de ses compatriotes.

Nous avons tous remarqué, durant une période de plusieurs mois, que la santé chancelante du sénateur Robertson menaçait de ruiner sa splendide constitution et les ressources de sa remarquable intelligence. Je me rappelle clairement qu'il y a près de dix-sept ans, lorsque je lui fus présenté, il entraît alors dans le Cabinet auquel j'appartenais depuis quelque temps. Il n'avait jamais occu-